

INTRODUCTION

Dans ce deuxième rapport du Canada à la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD), nous résumons les progrès que nous avons accomplis, les enseignements que nous avons tirés de nos expériences et les défis auxquels nous devons faire face pour atteindre les objectifs du développement durable. Le rapport met l'accent sur les chapitres et thèmes d'Action 21 qui seront débattus à la session de 1995 de la CDD. Il ne constitue pas une simple énumération de mesures, mais il tente plutôt d'isoler les tendances et thèmes majeurs des mesures prises par le Canada à l'égard de chacun des chapitres en question. Le rapport contient également une brève description des progrès accomplis récemment sur des sujets traités dans les chapitres concernant les questions sectorielles et abordés, en mai 1994, lors de la session de la CDD.

Dans le rapport, le Canada reprend la définition du développement durable donnée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) : «Un développement... [qui répond] aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs.»

Le Canada reconnaît qu'il incombe à l'ensemble des individus, des groupes importants et des ordres de gouvernement d'intégrer le principe du développement durable dans leurs activités. C'est pourquoi ce rapport puise des exemples à même la diversité des mesures prises par les Canadiens à l'égard d'Action 21. Il faut noter que les dépenses associées à ces mesures sont exprimées en dollars canadiens, à moins qu'il n'en soit précisé autrement.

Le gouvernement du Canada a préparé ce rapport en utilisant, à titre de plan général, les lignes directrices fournies par la CDD. Il a consulté d'autres ordres de gouvernement au pays ainsi que des représentants des principaux groupes intéressés. Cependant, on n'a pu inclure tous les exemples soumis lors des consultations. Néanmoins, le gouvernement s'est inspiré de ces exemples pour dresser un tableau représentatif de l'importance des activités menées à l'échelle du pays.